



IPH HITZKIRCH
INTERKANTONALE POLIZEISCHULE

**Commission de gestion interparlementaire (CGIP) de
l'Ecole intercantonale de police de Hitzkirch (EIPH)**

Rapport 2013

Le rapport annuel 2013 de la CGIP est disponible au format pdf sur le site internet de la CGIP
(www.igpk.ch)

Table des matières

1. Mandat	3
2. L'EIPH en 2013	3
2.1 Généralités	3
2.2 Prestations de l'EIPH	4
2.3 Risques et mesures	5
3. Les activités de la CGIP en 2013	7
3.1 Généralités	7
3.2 Section Entreprise	7
3.2.1 Amortissements, marchés publics	7
3.2.2 Montant forfaitaires	8
3.2.3 Impact des changements sur les coûts	9
3.2.4 Utilisation des infrastructures par des tiers	9
3.2.5 Investissements	9
3.2.6 Système de gestion des équipements et des services	10
3.3 Section Formation	10
4. Instruments de direction	10
5. Problèmes particuliers : formation	11
5.1 Unité de doctrine dans la formation	11
5.2 Taille des classes	12
5.3 Formatrices et formateurs	12
5.4 Plan de formation, stratégie de la formation de base	12
5.5 Plan global de formation pour la police suisse	13
5.6 Formation continue	13
5.7 Formation d'assistant en sécurité publique	14
5.8 Autres formations	15
5.9 Divers	15
6. Problèmes particuliers : infrastructure	15
6.1 Limite de capacité des équipements	15
6.2 Infrastructures télématiques	15
7. Appréciation générale de la CGIP	16
8. L'EIPH en 2014	16
9. La CGIP en 2014	18
10. Composition de la CGIP au 1^{er} janvier 2014	18
11. Proposition	18

1. Mandat

Onze cantons¹ gèrent à Hitzkirch l'Ecole intercantonale de police de Hitzkirch (EIPH), un établissement de droit public autonome qui assure la formation de base en langue allemande et la formation continue des membres des corps de police. Les concordataires ont l'obligation de faire former leurs policiers et policières à Hitzkirch. Il en va de même pour la formation continue, pour autant que l'Ecole de police propose de tels cours. Les élèves sont envoyés en formation à l'école selon les critères d'admission définis par les cantons concordataires eux-mêmes. Les membres concordataires ont en outre l'obligation de mettre à la disposition de l'école un personnel de formation qualifié issu de leurs corps de police respectifs.

La base légale de l'institution est le Concordat du 25 juin 2003 sur l'école de police intercantonale de Hitzkirch.

La Commission de gestion interparlementaire (CGIP) est l'organe de contrôle interparlementaire de l'EIPH. Elle se compose de deux représentants ou représentantes de chacun des cantons concordataires (en 2013, 22 membres au total²). Les législatures des cantons concordataires n'étant pas coordonnées, les changements sont fréquents. La CGIP vérifie les objectifs de l'EIPH et leur mise en œuvre, la planification financière pluriannuelle, le calcul des coûts et des prestations et le rapport du bureau de révision externe. Elle peut émettre des recommandations à l'autorité concordataire et elle présente chaque année aux parlements des cantons concordataires un rapport sur ses activités.

2. L'EIPH en 2013

2.1 Généralités

Aucun changement n'est intervenu dans la direction des organes de l'EIPH en 2013: le conseiller d'Etat Urs Hofmann (AG) présidait l'autorité concordataire, Stefan Blättler (commandant de la Police cantonale de Berne) dirigeait le conseil d'école et Christoph Tanner dirigeait l'EIPH.

L'année sous rapport, l'EIPH a pu franchir un important cap qualitatif avec la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie de la formation – fruit du travail intensif et soigneux des années précédentes – avec la première volée 2013, qui a débuté le 9 avril 2013. Selon les premières évaluations de l'EIPH, réalisées en fin d'année, le lancement a réussi, le passage de la théorie à la pratique fonctionne et la formation ainsi dispensée est plus pratique et de meilleure qualité. L'EIPH a également constaté que le nouveau système souffre encore de différentes imperfections, et elle sait maintenant quels domaines appellent des améliorations (optimisation de la planification du personnel et des interventions, du plan didactique et de la répartition de l'utilisation des infrastructures). Le conseil d'école en particulier estime qu'il faut accorder la priorité à la correction de ces imperfections. La nouvelle stratégie de la formation recourt parfois aux unités d'apprentissage autonome : les élèves doivent traiter leur contenu, qui est matière d'examen, dans les délais, ce qui leur demande un certain niveau de discipline et d'organisation personnelle. A cet égard, l'EIPH a constaté que les élèves ont besoin d'apprendre à apprendre de manière autonome. Il est prévu de procéder à une évaluation systématique des effets de la nouvelle stratégie de la formation ; cette évaluation aura lieu ultérieurement, lorsque l'on disposera de résultats exploitables.

¹ AG, BE, BL, BS, LU, NW, OW, SO, SZ, UR, ZG

² Composition de la CGIP au 1.1.2014 : voir ci-après, ch 10.

2.2 Prestations de l'EIPH

Les cours à l'EIPH ont commencé en septembre 2007, et 2013 était donc la sixième année complète.

Les effectifs sont de nouveau en légère hausse (2013 : 292 ; 2012 : 266 ; 2011 : 276). Deux promotions d'une durée de dix mois sortent de l'école chaque année (début des cours en avril et en octobre). Le début des cours ayant été repoussé, seule une promotion a pu terminer la formation en 2013. Sur 148 élèves, 145 ont réussi la formation de base (dont 22,8% de femmes) et 144 ont réussi l'examen professionnel fédéral (taux de réussite de 92,3%). Un personnel bien formé a donc pu intégrer le corps de police. Les élèves ont évalué la formation d'après un nouveau système qui permet notamment de juger l'environnement d'apprentissage à l'EIPH. C'est la raison pour laquelle on ne dispose pas encore d'élément de comparaison.

Il convient de rappeler que l'Ecole de Hitzkirch assure la formation de base et que c'est aux différents corps de police d'assurer l'initiation concrète des agents et agentes frais émoulus dans leurs cantons respectifs.

Les ressources à disposition ont cette année encore permis de financer toutes les prestations. Le bénéfice de 457 723 francs est en légère hausse par rapport à l'année précédente (450 660 CHF), et proche du montant inscrit au budget (414 448 CHF). Le flux de trésorerie a permis de financer les investissements nécessaires. Le bénéfice de l'exercice a permis de porter le capital propre à 1 023 658 francs. Le passage au nouveau modèle comptable Swiss GAAP RPC et les rectifications de valeur sur les actifs immobilisés qui en ont découlé pour un montant de 1 311 430 francs ont également permis d'accroître les fonds propres, si bien que le capital propre s'élevait à 2 335 088 francs au 21 décembre 2013.

Le nombre de journées d'activité a considérablement augmenté par rapport à l'année précédente, passant à 66 325 journées d'activité (contre 57 888 l'année précédente). Cette hausse s'explique par une charge plus importante dans les domaines de la formation de base et de la formation continue ainsi que dans le domaine des séminaires. Les capacités ont été exploitées à 85,3 pour cent dans la formation de base et la formation continue et à 120,1 pour cent dans les autres domaines (contre 72,2 et 114,7% les années précédentes)³.

En 2013, les montants forfaitaires étaient répartis comme suit entre les cantons :

<i>Canton</i>	<i>Pourcentage 2013</i>	<i>Montant en CHF</i>
Argovie	15,1	1 959 388
Bâle-Campagne	7,7	999 548
Bâle-Ville	12,2	1 589 851
Berne	33,9	4 406 041
Lucerne	12,5	1 624 525
Nidwald	1,8	230 980
Obwald	0,9	115 206

³ Si le taux est supérieur à 100 pour cent, c'est que l'EIPH ne part pas d'une base de 365 jours par an comme un hôtel normal, mais du nombre de journées d'exploitation (donc sans les samedis et les dimanches) et que les journées d'activité sans nuitée sont également prises en compte.

Soleure	6,6	864 049
Schwyz	3,9	506 129
Uri	1,4	183 173
Zoug	4,0	521 110
Total	100,0	13 000 000

Le coût moyen par élève varie également en fonction du nombre effectif d'élèves. Comme une seule promotion est sortie de l'école en 2013, il n'est pas possible de chiffrer les coûts par élève selon le tableau de bord prospectif (balanced scorecard).

L'EIPH s'emploie à maintenir sa position de centre de compétences pour la formation et la formation continue de la police ; c'est à cela également que sert le réseau de connaissances qu'elle a constitué. Elle aimerait étendre la portée de cet instrument de sorte qu'il franchisse les limites géographiques du concordat et que d'autres centres de formation régionaux constituent des réseaux similaires qui pourraient ensuite être réunis dans un système global. Les travaux sur le réseau de connaissances ont toutefois été suspendus à la fin de l'année suite à l'établissement du budget 2014 et à la diminution des montants forfaitaires (cf. ch. 8).

Le rapport de gestion 2013 de l'EIPH peut être consulté en ligne :

↳ <http://www.iph-hitzkirch.ch/iph-hitzkirch/facts-and-figures/>

2.3 Risques et mesures

La Commission de gestion interparlementaire (CGIP) atteste cette année encore le bon fonctionnement de l'école, la maîtrise des finances ainsi que la qualité et la quantité des prestations. Ci-après les principaux projets, risques et mesures de l'exercice :

- Différents organes de l'EIPH ont travaillé sur une stratégie globale de l'EIPH. Celle-ci engloberait les stratégies des domaines suivants : investissements et plan financier, immobilier, centre de séminaires, formation (domaine faisant déjà l'objet de la stratégie de la formation). L'essentiel de cette stratégie globale sera développé en 2014. A terme, l'objectif serait que la stratégie globale soit aussi l'aboutissement d'une réflexion politique.⁴
- Les travaux sur la stratégie immobilière, présentée l'année précédente dans une première ébauche qu'il reste encore à consolider dans un contexte stratégique global, se sont poursuivis. Un plan de développement immobilier a vu le jour en collaboration avec la section Technique et architecture de la Haute école de Lucerne (HSLU), à Horw. Ces documents fournissent une vue d'ensemble pour la suite de la planification. L'impossibilité de repousser les travaux de rénovation de différents bâtiments et l'absolue nécessité de les réaliser prochainement sans toutefois connaître précisément les choix stratégiques qui découleront de la stratégie globale mettent l'EIPH à rude épreuve. L'école s'efforcera de réaliser ces travaux dans l'esprit de la stratégie qui se dessine.
- L'EIPH s'efforce de continuer à financer les dépenses d'investissement par les liquidités disponibles, c'est-à-dire par les montants forfaitaires et les recettes engrangées en sus grâce aux affaires réalisées avec les tiers et aux séminaires. Il est essentiel que la stratégie financière explique si les immeubles sous-évalués doivent être amortis et alors dans quelle mesure, et que l'on dispose de pronostics solides sur l'évolution possible des recettes. C'est la raison pour laquelle l'EIPH a chargé la section Economie de la HSLU d'élaborer un plan

⁴ L'année précédente, la CGIP a déjà étudié la première ébauche d'une stratégie d'investissement et de financement, cf. rapport CGIP 2012, ch 3.2.5.

d'affaires sérieux, prudent et complet qui devra indiquer quels investissements seront réalisables si le refinancement doit se faire à partir de nouveaux produits. Le plan d'affaires traitera aussi l'évolution de l'immobilier. A cet égard, il devra aussi étudier quels investissements permettraient d'ambitionner des marges contributives plus élevées lors de leur utilisation. L'EIPH ne souhaite en aucun cas augmenter les montants forfaitaires des cantons ; elle préférerait renoncer à des projets faisant partie de la première ébauche de la stratégie immobilière. Une étude de marché, qui sera intégrée au plan d'affaires, a en outre été commandée pour le centre de séminaires.

- La stratégie énergétique, une initiative de la CGIP à l'époque, est elle aussi liée à la stratégie immobilière et à la stratégie d'investissement. La particularité du parc immobilier de l'EIPH réside dans sa grande diversité (immeubles baroques, immeubles des années 60, 80 et 2000). La rénovation énergétique doit s'intégrer à la rénovation nécessaire de chaque bâtiment. Il faut donc inscrire des projets-phare dans la stratégie globale afin de pouvoir définir la meilleure structure possible pour les investissements, notamment en fonction de leurs éléments financiers. La stratégie énergétique ne doit pas se limiter aux prochains investissements mais s'inscrire dans la durée.
- Le risque le plus grave que court l'EIPH, en termes de probabilité et d'impact, reste celui du recul des mandats de tiers dans le domaine de la formation de base (corps de police communaux du canton d'Argovie, police ferroviaire, polices municipales de Soleure, Granges, Olten, polices communales du Haut-Valais, pour certaines parties de la formation également les polices communales de Bâle-Campagne, etc.), c'est-à-dire de clients qui ne sont pas partie au concordat et qui, avec leurs paiements individuels, ont une influence sur le chiffre d'affaires de l'école et sur les marges contributives. De plus, le développement qualitatif et l'assurance-qualité sont financés par les recettes ainsi générées. Les mandats de tiers sont actuellement stables et cette tendance devrait se maintenir ces prochaines années. On ne peut toutefois pas non plus s'attendre à une augmentation considérable de leur nombre.
La réalisation des baisses des coûts connexes à la réduction des montants forfaitaires en 2014 (cf. ch. 8) constitue aussi un facteur d'insécurité pour l'année à venir.
- La nouvelle école de police zurichoise (Zürcher Polizeischule, ZHPS) représente pour l'EIPH à la fois une partenaire potentielle et une concurrente ; il en va de même pour la ZHPS. Les deux écoles ont réalisé ensemble des analyses comparatives et mis au point un ensemble de bonnes pratiques. D'une manière générale, le taux de réussite des autres écoles de police est actuellement comparable à celui de l'EIPH : il oscille autour de 90 pour cent.
- Les conditions générales du recrutement des candidats et candidates au métier de policier et policière n'ont pas beaucoup changé (difficultés de recrutement dans certains cantons, rémunération et heures supplémentaires, difficultés des pouvoirs publics à dégager les moyens budgétaires nécessaires pour étoffer les rangs des corps de police, actuellement en sous-effectif). Les effectifs de l'école devraient se maintenir à peu près. Aucun changement marquant n'est attendu ; on ne peut pas non plus s'attendre à une augmentation des effectifs. Le risque financier d'une baisse de la demande en places de formation parmi les cantons concordataires est porté par les cantons puisque cela provoque une augmentation des coûts de formation par élève.

3. Les activités de la CGIP en 2013

3.1 Généralités

La Commission a réussi, de concert avec l'école, à ne pas limiter ses activités de contrôle aux affaires courantes mais à ouvrir elle-même la voie à des améliorations lorsque cela était opportun. L'année sous rapport, la CGIP s'est encore concentrée sur la nouvelle stratégie de la formation de l'EIPH et sur la conception des différents travaux stratégiques en cours.

L'organisation interne de la commission est restée inchangée, avec les deux comités internes Entreprise et Formation. Le plénum s'est réuni en deux séances ordinaires. Les deux comités internes (Formation et Entreprise) se sont réunis deux fois chacun. Le comité Formation, accompagné d'autres membres de commission intéressés, a par ailleurs suivi en direct différentes unités de formation de l'EIPH.

La durée des mandats étant limitée, Markus Meyer devait se retirer du Grand Conseil du canton de Berne et a donc dû abandonner sa charge de président de la CGIP lors de la séance plénière de printemps. Markus Meyer avait été élu président en 2006 – le premier de la CGIP – en tant que représentant du canton de Berne, le plus grand des cantons concordataires. Parallèlement à la mise sur pied de l'école, il a réussi à faire de la CGIP un organe de la haute surveillance parlementaire efficace, qui mène à bien sa mission de façon critique, sans cependant se perdre dans un activisme débordant, et qui s'identifie également à la mission de l'école. Markus Meyer, a su créer des conditions de travail optimales pour la commission, notamment en faisant appel à un secrétaire.

Fin 2013, les fonctions dirigeantes étaient occupées par les personnes suivantes :

- président : Christian Hadorn (BE) (nouveau)
- vice-présidente : Rosmarie Brunner-Ritter (BL) (nouvelle)
- responsable de la section Formation : Rosmarie Brunner-Ritter (BL) (sortante)
- responsable de la section Entreprise : Christian Hadorn (BE) (sortant)

Comme les périodes législatives des parlements des cantons concordataires ne coïncident pas, la composition de la commission change fréquemment. C'est principalement pour cette raison que fin 2013, la CGIP a accueilli six nouveaux membres⁵. Ces deux dernières années, la commission s'est ainsi renouvelée pour moitié.

La commission a mis à jour le règlement sur lequel repose son travail.

3.2 Section Entreprise

L'année sous rapport, le comité interne Entreprise a traité les questions liées à la stratégie d'investissement et de financement, à la stratégie immobilière, à la stratégie énergétique, au tableau de bord prospectif (balanced scorecard), à l'évolution de la situation dans le domaine des séminaires ainsi qu'au nouveau modèle comptable Swiss GAAP RPC.

3.2.1 Amortissements, marchés publics

Lors du calcul de la nouvelle évaluation des réserves selon Swiss GAAP RPC (cf. ch. 4), on a également reconsidéré les critères d'amortissement sans toutefois y apporter de modification.

⁵ Cf. ch. 10

Dans le domaine des biens-fonds notamment, on a conservé la durée d'amortissement de 33 ans. Les principes d'amortissement figurent dans le manuel de comptabilité.

3.2.2 Montant forfaitaires

En 2009, certaines prestations n'ayant pas été fournies, notamment dans le domaine de la formation continue, l'EIPH avait pour la première fois décidé de réduire d'un million de francs les montants forfaitaires des cantons. En soi, rien ne l'y obligeait. L'école a estimé qu'elle ne saurait être rétribuée pour des prestations qu'elle n'a pas fournies. Le modèle de financement dans lequel s'inscrivent les montants forfaitaires facture les prestations prévues et non celles qui sont consommées ; l'équilibre n'est rétabli que sous forme de remboursement ou, dans les faits, de remise sur le montant facturé l'année d'après. En 2011 aussi, l'école avait remboursé 370 000 francs aux cantons suite à la fermeture d'une classe.

La stratégie d'investissement et de financement en cours d'élaboration devrait également permettre de consolider la future stratégie en matière de restitution. Le principe est le suivant : si, en raison de changements dans les conditions générales (p. ex. une classe qui était prévue ne voit pas le jour), des prestations commandées ne sont pas fournies, les contributions sont restituées. Le montant restitué est équivalent aux coûts supprimés quelle que soit l'évolution du capital propre.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le coût par élève et le coût par journée de formation varient beaucoup d'un canton à l'autre, une conséquence de la clé de répartition prévue par le concordat. Ce dernier prévoit que 70 pour cent du montant forfaitaire sont portés au compte des membres concordataires selon le principe de la proportionnalité, en fonction de la taille du corps de police, des chiffres de la population et des jours de formation accumulés sur les cinq dernières années. Les places de formation effectivement utilisées ne représentent que 30 pour cent du prix, si bien que le montant forfaitaire n'a globalement qu'un rapport indirect avec les prestations effectivement consommées.⁶

⁶ L'art. 24, al. 3 et 4 du concordat règle le calcul du montant forfaitaire de la manière suivante :

³ Les coûts de la formation de base et de la formation continue seront portés au compte des membres concordataires sous la forme d'un montant forfaitaire de prestations. Celui-ci est établi par l'autorité concordataire parallèlement au budget quadriennal. 70% du montant forfaitaire de prestations sont portés au compte des membres concordataires selon le principe de proportionnalité (pour un tiers en fonction du total des jours de formation accumulés sur quatre ans, pour un deuxième tiers en fonction de la population et pour le dernier tiers en fonction de la taille du corps de police). 30% du montant forfaitaire de prestations sont portés au compte des membres concordataires en fonction des prestations fournies (jours de formation de l'année précédente).

⁴ Durant les quatre premières années après l'entrée en fonction de l'école, l'étalon de mesure pour le principe de proportionnalité ne sera pas les jours de formation mais le nombre d'élèves diplômés sur les cinq années précédentes. Le même étalon de mesure s'appliquera la première année pour le calcul des prestations fournies.

<i>Corps de police</i>	<i>2013: montant forfaitaire (formation de base seulement) en CHF</i>	<i>2013: coût par élève en CHF</i>	<i>2013: coût par journée de formation en CHF</i>
AG	1 959 388	31 644	255
BE	4 406 041	31 862	263
BL	999 548	25 488	208
BS	1 589 851	21 698	177
LU	1 624 525	38 394	315
NW	230 980	31 974	241
OW	115 206	18 606	206
SO	864 049	49 251	408
SZ	506 129	81 740	501
UR	183 173	22 187	235
ZG	521 110	36 068	291
Total	13 000 000	Ø 31 336	Ø 257

3.2.3 Impact des changements sur les coûts

Le financement de la nouvelle stratégie de la formation s'inscrit dans les limites des compétences financières de l'autorité concordataire : les montants forfaitaires ne sont donc pas augmentés et le coût par place de formation devrait donc se maintenir entre 45 000 et 50 000 francs, conformément à l'objectif du tableau de bord prospectif. Il n'est pas encore possible de chiffrer l'impact de la stratégie d'investissement et de financement sur les coûts car il dépend des différentes stratégies dont la teneur est encore incertaine.

3.2.4 Utilisation des infrastructures par des tiers

L'EIPH entend améliorer encore l'exploitation des capacités de l'infrastructure et développer en conséquence le système des locations. Les coûts liés aux locaux vides sur le campus sont actuellement couverts par les montants forfaitaires. L'école part du principe que la demande pour ces locaux n'a pas encore été entièrement exploitée et qu'il faut donc s'efforcer de la capter par des mesures adéquates. Le plan d'affaires et l'analyse de marché en cours d'élaboration (cf. ch 2.3) livreront d'importantes informations à cet égard. L'objectif initial, qui consistait à atteindre l'exploitation complète du centre de séminaires en 2014, a toutefois dû être abandonné au vu des résultats opérationnels de 2013. Il s'est avéré que la progression du chiffre d'affaires n'allait pas de soi et qu'il fallait plutôt s'attendre parfois à une baisse du taux d'occupation. En dépit de la légère hausse des revenus par rapport à l'année précédente, le chiffre d'affaires n'a pas augmenté comme prévu en 2013. L'EIPH s'applique à développer sa clientèle, en priorité parmi les organisations et institutions du domaine de la sécurité. Elle a développé une stratégie de prospection de clients dans laquelle elle a défini ses cibles (critères : institutions, secteurs, situation géographique).

3.2.5 Investissements

Il appartient à l'autorité concordataire d'approuver les investissements et d'assurer leur financement, quels que soient les montants engagés. Les coûts induits doivent être refinancés par le compte des résultats de l'EIPH. L'autorité concordataire étant tout à la fois la propriétaire et l'autorité suprême de l'école, ses décisions ont un caractère définitif, mais ses compétences de commanditaire de prestations s'inscrivent dans les limites définies dans le concordat. Si les coûts induits par un investissement devaient amener l'autorité concordataire à dépasser sa

compétence financière, les autorités cantonales disposeraient d'un moyen d'influence indirect sur les décisions d'investissement par les montants forfaitaires, et non directement par le budget.

L'EIPH a toujours pour objectif de financer le maintien de la valeur des infrastructures par le flux de trésorerie disponible. Le plan des investissements et la stratégie immobilière font partie des chantiers actuels de l'EIPH (cf. ch. 2.3). Dans ce contexte, la CGIP étudiera très attentivement la question de l'efficacité énergétique⁷, qu'elle avait lancée en 2011. L'EIPH a clairement l'intention de montrer l'exemple, comme on est en droit de l'attendre d'une institution publique.

3.2.6 Système de gestion des équipements et des services

Comme l'année précédente, ce domaine n'a fait l'objet d'aucun changement ni d'aucune investigation de la CGIP.

3.3 Section Formation

La Section Formation s'est consacrée en priorité aux thèmes suivants : avancement des travaux et questions relevant de la stratégie de la formation EIPH ; encadrement de la pratique d'après la stratégie de la formation 2012 ; mandats externes dans le domaine de la formation de base ; formation continue ; tableau de bord prospectif (balanced scorecard) ; réseau de connaissances de l'EIPH ; nouvelle orientation de la formation policière. La section a pu assister à plusieurs unités de formation sur les sujets suivants : cours de formation continue sur la communication comme outil d'auto-protection, leçons portant sur la psychologie policière (fondements, agression et violence) et sur l'art de l'interrogatoire et sa psychologie. Les nouveautés de la formation de chauffeur lui ont également été présentées.

Les questions de fond en relation avec la stratégie de la formation sont traitées en détail au chiffre 5.4 ; le plan global de formation est traité au chiffre 5.5, la formation continue au chiffre 5.6 et la formation d'assistant en sécurité publique au chiffre 5.7.

4. Instruments de direction

La CGIP n'a pas pour vocation de se mêler des détails opérationnels de l'école. Il lui appartient néanmoins de s'assurer de l'existence des instruments de direction et de pilotage nécessaires. L'EIPH travaille avec une enveloppe budgétaire qui couvre quatre années de fonctionnement, établie selon le mandat de prestations. La direction de l'école élabore un budget annuel qu'elle soumet à l'autorité concordataire. La comptabilité et les comptes annuels prennent la forme d'un compte financier et d'un compte d'exploitation. Un compte complet, consolidé et régularisé, est établi chaque trimestre. Les valeurs importantes telles que les charges de personnel et les charges de biens, services et marchandises font l'objet d'un bilan intermédiaire mensuel. Il y a un budget par centre de coûts et par unité d'imputation.

Concernant les montants forfaitaires dans la formation de base (montant total, montant par élève, montant par jour de formation) et dans la formation continue (montant total ou montant par jour de formation), la CGIP dispose d'indices de coûts par canton.

L'EIPH a également cartographié les risques dans le cadre du système de contrôle interne. Elle les a classés en quatre catégories : risques financiers, risques d'exploitation, risques du marché

⁷ Cf. rapport annuel CGIP 2011, ch. 3.2.5

et risques juridiques. Chaque risque est coté en fonction de sa plausibilité et de son potentiel de dégât pour en permettre la bonne gestion.

La CGIP constate cette année encore que les repères financiers et le tableau de bord prospectif de l'EIPH sont quantitativement et qualitativement très bons. L'EIPH fonde son évaluation des différents domaines sur une définition par critère ou par catégorie des écarts autorisés. L'EIPH a reçu des informations détaillées sur la progression du tableau de bord prospectif et sa pertinence actuelle au premier et au second niveaux (état en février 2013). Ceux-ci reflètent une situation en soi connue : les clients et clientes et les collaborateurs et collaboratrices de l'EIPH sont très satisfaits ; de nombreux objectifs financiers (flux de trésorerie, capital propre, montants forfaitaires, chiffre d'affaires disponible) se situent au niveau souhaité. Concernant l'utilisation de ses différents immeubles et équipements, l'EIPH n'a pas encore atteint le potentiel de rendement souhaité. Ce sont les équipements de sécurité du bâtiment situé à Aabach qui présentent le plus grand potentiel à cet égard.

La CGIP a été quelque peu étonnée d'apprendre qu'à l'initiative du conseil d'école, le tableau de bord prospectif, qui vient tout juste d'être modifié, sera de nouveau révisé. La CGIP espère qu'aucune modification substantielle ne viendra en altérer la portée et la teneur.

Début 2013, l'EIPH est passée à la norme de présentation des comptes suisse Swiss GAAP RPC (sa comptabilité se basait précédemment sur le CO). Cela devrait rendre les comptes annuels plus précis et plus lisibles et faciliter l'identification des conditions réelles. De même, l'image financière obtenue devrait être plus fidèle. Pour la première fois en 2013, les comptes seront clôturés d'après Swiss GAAP RPC. Comme Swiss GAAP RPC ne permet pas la constitution de réserves latentes, les réserves latentes existantes ont été extournées au début de l'exercice. Il a fallu réévaluer l'actif immobilisé et les éventuelles provisions comptabilisées dans les passifs transitoires. Cela a conduit à la constitution de réserves dites de réévaluation dans le capital propre d'un montant de 1 311 430 francs ; le montant inscrit au bilan sera donc supérieur de 1 311 430 francs. Le compte de résultats ne changera pas, exception faite des valeurs amorties, qui seront modifiées une seule et unique fois lors du calcul.

La CGIP s'est informée de la nouvelle forme que prendront les évaluations. La procédure utilisée jusque-là a été analysée. On a conçu de nouvelles questions portant sur les compétences d'action décrites dans le plan d'études national. Ce modèle sera utilisé pour la première fois début 2014 avec les élèves de la promotion 2/2013 (les policiers et policières formés sont toujours interrogés après avoir passé 100 jours dans leur corps). Une nouveauté est introduite : les élèves devront également donner leur avis sur leur environnement d'apprentissage, c'est-à-dire sur les conditions offertes par l'école, qui jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs d'enseignement. A un niveau supérieur, une évaluation stratégique portant sur les effets de la formation de l'EIPH dans les corps est en cours d'élaboration. Une première évaluation de la stratégie de la formation 2012 devrait en outre être conduite en 2014.

5. Problèmes particuliers : formation

Les explications ci-après donnent une vue d'ensemble des principaux sujets de préoccupation de la CGIP durant l'année sous rapport.

5.1 Unité de doctrine dans la formation

Avec le nouveau plan de formation, qui s'inscrit dans le cadre la stratégie de la formation 2012 mise en œuvre à partir de l'année sous rapport, l'EIPH assure la formation policière de base. Le fait que les formateurs et des formatrices passent plus de temps à l'EIPH permet de dispenser

une formation plus homogène. Des différenciations nécessaires pourront être introduites en fonction des besoins dans la formation continue dispensée au sein des corps de police. De manière générale, il faut partir du principe que l'harmonisation de la formation est l'un des objectifs premiers de l'école et que c'est également la tendance ailleurs en Suisse. Avec le programme de formation continue qu'elle propose, l'EIPH entend par ailleurs faire en sorte que les élèves quittent l'école avec un niveau de connaissances le plus homogène possible.

5.2 Taille des classes

Ce domaine n'a fait l'objet d'aucun changement ni d'aucune investigation de la CGIP. Les effectifs d'élèves étant très éloignés des maxima, le problème de la taille des classes s'est quelque peu estompé.

5.3 Formatrices et formateurs

Le nouveau plan de formation pose également de nouvelles exigences aux formatrices et formateurs. Les catégories suivantes sont prévues :

- formatrices et formateurs engagés par l'EIPH,
- formatrices et formateurs engagés sur mandat par les corps ;
- chargé-e-s de cours, engagé-e-s auprès des corps ;
- maîtresses et maîtres de stage engagés auprès des corps.

Avec la nouvelle composition du corps enseignant (deux tiers de formatrices et formateurs propres ou provenant des corps et qui travaillent depuis longtemps avec l'EIPH, et un tiers de formatrices et formateurs traditionnels que les corps envoient à l'EIPH pour des unités d'enseignement particulières), l'EIPH a l'impression d'avoir atteint un bon équilibre entre professionnalisme, durabilité des objectifs d'enseignement et des processus et réalité du terrain. Le recrutement sur mandat de formatrices et formateurs issus des corps s'est bien passé, ce qui montre aussi que les corps de police approuvent la nouvelle stratégie.

5.4 Plan de formation, stratégie de la formation de base

En vertu de la stratégie de la formation EIPH 2012, le nouveau plan de formation est opérationnel depuis le printemps 2013.

Rappelons brièvement les principaux éléments de la réorientation stratégique : la nouvelle stratégie s'appuie sur l'acquisition de compétences, sur des scénarios et des thèmes d'apprentissage, sur l'accompagnement des stages et sur une part plus importante d'apprentissage autonome. La formation commence par une semaine d'initiation et se poursuit par une formation de base dans les différentes matières, des modules d'approfondissement et de consolidation des acquis théoriques et pratiques, entrecoupés de stage pratiques. Elle se termine par une formation pratique de six semaines environ dans le corps de police. La durée totale de la formation à l'EIPH reste de dix mois, soit 34 semaines. La responsabilité de l'école prend fin avec l'examen professionnel. Ce sont les corps de police des cantons qui ont ensuite la responsabilité de définir le contenu et la durée du complément spécifique de la formation de base. La nouveauté, c'est que l'EIPH exercera dorénavant une forte influence sur la conception des stages en imposant le contenu. Chaque élève sera évalué par son maître ou sa maîtresse de stage pour déterminer ses aptitudes professionnelles. La réussite du stage est l'une des conditions d'admission à l'examen professionnel fédéral. Le stage est ainsi revalorisé, ce qui exige plus de ressources humaines.

Le stage intégré à la formation de base constitue un élément important de la formation selon la stratégie de la formation EIPH 2012. Les maîtres et maîtresses de stage, qui accompagnent les élèves dans la rue, en patrouille, etc., sont investis d'un rôle important dans les corps de police. Ils assurent leur suivi complet, justifient de leurs prestations et leur servent également d'exemple. Ils travaillent en lien étroit avec les moniteurs et monitrices de l'EIPH. L'objectif est que les candidats et candidates aient atteint un niveau de compétence le plus homogène possible lorsqu'ils se présentent à l'examen final. Les maîtres et maîtresses de stage, qui sont généralement cadres à un niveau inférieur, suivent un cours de base destiné à les préparer à leurs tâches. La CGIP s'est informée en détail de cette nouvelle fonction et des tâches associées. L'encadrement des stages est assuré dans tous les cantons concordataires.

Les membres francophones du corps de police bernois sont actuellement formés à Colombier (NE) ; leur formation doit être coordonnée avec celle dispensée en allemand à Hitzkirch. Il est prévu de constituer une classe selon les principes de l'EIPH ; les documents de l'école devront donc être traduits. Cette formation sera dispensée à Ittigen près de Berne à partir de 2014. Les travaux préparatoires ont été menés durant l'exercice. En vertu de la convention qui existe entre l'EIPH et la Police cantonale bernoise, huit places sont ouvertes à des candidats et candidates originaires de cantons non concordataires. On part actuellement de huit élèves extérieurs par promotion ; Ittigen peut sans problème accueillir jusqu'à 24 élèves.

5.5 Plan global de formation pour la police suisse

C'est l'organe national de coordination de l'ISP qui gère et coordonne l'harmonisation de la formation de police.

L'évaluation du plan global de formation pour la police suisse est désormais une tâche politique qui a été transmise à l'Institut suisse de police (ISP) par l'intermédiaire du comité de la Formation de la CCDJP. Cela soulève explicitement la question de l'orientation de la formation policière. Le plan global de formation aborde des questions organisationnelles (comment s'organise la formation policière) et institutionnelles (place de la formation dans la hiérarchie des diplômes). Le nouveau directeur de l'ISP a commencé à réfléchir à un nouveau projet, mais ce processus sera long et complexe. La participation de l'EIPH aux processus est assurée, reste à savoir sous quelle forme et avec quelle représentation. On ignore complètement quelle sera l'issue de ce projet, le champ est encore vierge. L'ISP se demande notamment s'il ne faudrait pas sanctionner la formation policière non plus par un examen professionnel fédéral mais par un diplôme d'école supérieure (à ne pas confondre avec une haute école spécialisée). Il ne s'agit en aucun cas d'académiser la formation policière mais au contraire de renforcer ses liens avec la pratique. Cela ne devrait pas rallonger la formation si l'on inclut non seulement la formation dispensée à l'EIPH mais aussi celle reçue avant et après dans les corps de police. Il n'y aurait plus de formation spécifique au corps de police à la fin, ce qui permettrait de faire un pas supplémentaire vers l'harmonisation de la formation policière. Il s'agirait toujours d'une deuxième formation, soumise aux mêmes conditions d'admission qu'actuellement (diplôme professionnel ou maturité). L'objectif est de rendre la formation policière plus compétitive par rapport à celle d'autres professions.

5.6 Formation continue

Des progrès ont été faits dans le domaine de la formation continue, tant concernant l'offre que concernant la collaboration avec les corps de police. L'EIPH s'applique à étoffer constamment son offre de formation continue, ses propres ressources disponibles lui posant toutefois certaines limites. Si pendant longtemps, la formation continue laissait à peu près tous les participants

et participantes sur leur faim, la manière de faire et la palette d'offres actuelles présentent de la substance, même si l'on n'a pas encore trouvé la formule parfaite. La stratégie globale devra répondre à la question de la place de la formation continue de l'EIPH dans le paysage suisse de la formation continue. La formation continue de l'EIPH s'appuie sur deux piliers : d'une part sur les thèmes définis tous les trois ans par la Commission de la formation continue de l'Institut suisse de police – en ce moment la police judiciaire et les compétences sociales. L'EIPH participe activement au développement d'une offre dans ce dernier domaine. Cette formation continue s'adresserait aux cadres moyens. D'autre part, l'EIPH offre de plus en plus de cours de formation continue et améliore constamment leur qualité. Les cours proposés et la manière dont ils sont conçus tiennent largement compte des besoins des corps de police ; ceux-ci sont en effet plutôt sélectifs. Si l'offre de formation continue ne rencontre parfois qu'un timide succès, c'est parce que les grands corps de police qui disposent de leurs propre école proposent eux-mêmes des cours et que les corps de police étant en sous-effectifs, leurs membres ont de plus en plus de mal à suivre des formations à l'extérieur. Conformément à sa stratégie de la formation 2012 ainsi que pour répondre à la demande, l'EIPH propose désormais également des formations continues décentralisées. L'école a reçu ses premiers mandats dans ce domaine ; ils sont particulièrement intéressants pour elle car financés par les participants et participantes, ce qui les rend pertinents pour les marges contributives. En outre, l'école a entrepris de dresser un nouvel inventaire des besoins des cantons et des autres clients.

Pour l'EIPH comme pour la CGIP, il serait souhaitable que les corps de police des cantons concordataires privilégient l'école pour leurs formations continues, contribuant ainsi à l'amélioration des résultats financiers de l'EIPH, leur institution de formation commune.

5.7 Formation d'assistant en sécurité publique

La formation d'assistant en sécurité publique s'est déroulée à Ittigen jusqu'en 2013 inclus : sa teneur était définie par l'EIPH tandis que le canton de Berne fournissait les structures et le budget. Il est prévu d'adapter le contenu et la didactique de la formation d'assistant en sécurité publique en fonction de la nouvelle stratégie de la formation EIPH 2012 et de ses principes didactiques. Ces adaptations seront mises en œuvre à partir de 2014 et intégrées au compte de résultats et au bilan de l'EIPH. Ce projet a démarré en janvier 2013. Le plan de formation a été revu avec les quatre partenaires au projet (BE, BL, SO, ZG) et la stratégie d'assistant en sécurité publique a été construite selon le modèle de la stratégie relative à la formation de base de policier (I), documentation et entraînements sur des cas d'espèce compris. Le nouveau cursus commencera en avril 2014 ; la formation durera de quatre à cinq mois. Cette formation est ouverte aux candidats et candidates non originaires des cantons concordataires, moyennant une contribution qui, comme pour les clients tiers dans le domaine de la police, entrerait en ligne de compte dans les marges contributives.

Le domaine de la sécurité militaire (Séc mil) présente lui aussi des nouveautés. Les policiers et policières militaires peuvent obtenir l'attestation Policier I en passant l'examen professionnel. L'EIPH a reçu le mandat d'élaborer et de proposer un cours de préparation à la conduite de l'examen professionnel. Elle est chargée du cours de préparation pour la Suisse alémanique. A compter de 2015, la formation des collaborateurs et collaboratrices Séc mil se déroulera dans les centres de formation régionaux, et donc notamment à Hitzkirch. La Séc mil n'aura donc plus sa propre école. L'Académie de police de Savatan n'accueillera vraisemblablement plus que les francophones. Même si les policiers et policières militaires obtiendront le même diplôme que les policiers et policières formés à l'EIPH, cela ne signifie pas qu'ils auront les mêmes droits et devoirs. Ils n'auront pas la même mission et les mêmes droits régaliens que la police civile.

5.8 Autres formations

Ce domaine n'a fait l'objet d'aucun changement ni d'aucune investigation de la CGIP. L'EIPH a toujours pour principe de ne pas former de services de sécurité privés. Ce qui n'exclut pas que ces sociétés puissent louer les locaux de l'école pour dispenser leur formation. Reste à savoir comment la situation va évoluer.

5.9 Divers

L'EIPH est en train de constituer un réseau dit de connaissances, dont le but est d'identifier les attentes profondes des citoyens et citoyennes envers la police dans le domaine sociétal, les futurs besoins de formation de la police et les conditions nécessaires à la police pour pouvoir disposer à l'avenir aussi du niveau de formation adapté à son travail. Ce réseau de connaissances a été mis en place durant l'élaboration de la stratégie de la formation de l'EIPH 2012 mais n'a pas encore pu être étendu avant tout par manque de capacités. L'EIPH est maintenant en train de concrétiser ce réseau de connaissances, notamment en recherchant les partenaires nécessaires. A ce propos, il existe déjà des coopérations avec les Länder allemands. Les thèmes suivants ont déjà été soumis à la commission spécialisée avec leur problématique et des pistes de solution : améliorer la sécurité par les compétences personnelles ; psychologie d'urgence ; procédure pénale ; utilisation des nouveaux médias. Le développement d'applications qui permettraient aux policiers et policières d'avoir accès aux informations dont ils ont besoin sur le lieu de l'intervention fait aussi partie des objectifs. Suite aux coupes budgétaires de 2014, ces travaux ont été suspendus.

6. Problèmes particuliers : infrastructure

6.1 Limite de capacité des équipements

Les équipements ne présentent actuellement pas de déficit à proprement parler. Le recul des effectifs d'élèves ne s'est pas accentué mais les chiffres sont plus bas qu'il y a quelques années. L'EIPH s'efforce d'exploiter ses réserves de capacité avec les cours de formation continue des corps et avec les tiers. Le bilan sera dressé dans le cadre de la stratégie immobilière en cours d'élaboration. La formation telle que définie par la stratégie de la formation EIPH 2012 exigera une utilisation bien plus intense des infrastructures d'entraînement à disposition. Cela ne posera pas de problème de capacité mais il faudra mieux planifier leur utilisation.

6.2 Infrastructures télématiques

Ce domaine n'a fait l'objet d'aucune investigation de la CGIP.

7. Appréciation générale de la CGIP

La situation a très peu changé par rapport à l'année précédente. L'appréciation de la CGIP est la suivante :

- L'EIPH continue de fournir d'excellentes prestations dans le domaine de la formation de base de policier I.
- Elle dispose des outils de gestion et de contrôle nécessaires et elle gère ses finances correctement.
- La nouvelle stratégie de la formation a pu être mise en œuvre comme prévu en 2013 avec la première promotion et les améliorations à apporter ont pu être constatées.
- Des progrès sont peu à peu accomplis dans le domaine de la formation continue même si, compte tenu des circonstances (cf. ch. 5.6), la solution souhaitée n'a pas encore pu être mise en place.
- Une solution satisfaisante est sur le point de voir le jour pour la formation d'assistant de sécurité publique.
- La mise en place de la filière francophone pour les policiers et policières bernois place l'EIPH en position de force parmi les centres de formation régionaux et ouvre des perspectives de collaboration renforcée entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.
- L'EIPH a actuellement des fonds propres très bas. Cette stratégie, délibérément choisie à l'époque, ne lui permet pas de réagir en cas de situation extraordinaire, une situation que les gains de réévaluation induits par Swiss GAAP RPC n'ont améliorée que de manière insignifiante. Selon la CGIP, l'école doit disposer d'un certain capital propre afin d'être flexible dans ses investissements et de pouvoir réagir à temps en cas de situation extraordinaire.

La CGIP est tout à fait favorable à l'élaboration d'une stratégie globale, d'une stratégie de financement et d'investissement et d'une stratégie immobilière. Elle aimerait que l'école l'informe des suites de la stratégie énergétique qu'elle a suggérée.

La CGIP partage l'avis de la direction de l'école, selon lequel l'école serait exposée aux risques financiers suivants : baisse durable des montants forfaitaires (cf. ch. 8), mauvaise évolution des affaires avec les tiers, manque de moyens pour l'entretien et la remise en état.

L'école a toujours fourni à la commission les informations nécessaires ou celles qu'elle a demandées.

8. L'EIPH en 2014

Le budget de 2013 prévoit une réduction des montants forfaitaires de 13,0 à 12,0 millions de francs. La même somme est prévue au plan financier pour les exercices suivants jusqu'en 2017. Il faudra cependant attendre le printemps 2014 pour des décisions concrètes. Etant donné les coupes budgétaires discutées dans plusieurs cantons membres et vu les bons résultats obtenus jusque-là par l'EIPH ainsi que ses importants progrès dans le remboursement de prêts, la majorité des cantons concordataires ont considéré que la réduction des montants forfaitaires était raisonnable. Cette réduction est donc politique. Le budget prévoit un chiffre d'affaires de 38 279 francs en 2014, un résultat qui présuppose la réalisation d'objectifs ambitieux dans le domaine des séminaires. La réalisation de ces objectifs budgétaires ne passe pas seulement par des recettes supplémentaires, mais aussi par des mesures d'économie et des désistements, comme la réduction des dépenses d'entretien, de réparation et de remplacement, le gel

de projets (p. ex. EFQM), la suspension du projet de réseau de connaissances, la réduction des mesures de développement du personnel et de communication, la réduction des loyers payés à des tiers et la révision à la baisse des bénéfices. Les réévaluations amenées par le passage au modèle comptable Swiss GAAP RPC ont provoqué une augmentation du capital propre, qui s'élève désormais à 2 335 088 francs. Les baisses attendues pour les années 2015 à 2017 vont probablement redimensionner le capital propre. Dans le cadre de la stratégie globale prévue, l'EIPH réfléchira en termes politiques à la part de fonds propres qu'elle souhaite atteindre sur le long terme.

L'investissement s'élève à 1 576 250 francs pour les immobilisations corporelles immeubles et à 771 800 francs pour les immobilisations corporelles meubles, soit 2 348 050 francs au total, et se situe dans le même ordre de grandeur que les années précédentes. Le montant des investissements de 2015 à 2017 dépendra du relèvement ou non à 13 millions de francs des montants forfaitaires.

Les valeurs de référence financières selon le budget 2014 se présentent comme suit :

- montants forfaitaires : 12 000 000 francs
- résultat d'exploitation : 38 279 francs
- amortissements prévus : 2 673 720 francs
- flux de trésorerie prévus : 2 711 999 francs
- ./.. investissement ordinaire prévu : 2 348 050 francs

Part des montants forfaitaires au chiffre d'affaires total : 67,5% (objectif : ≤ 75%)

Etant donné sa connaissance de la matière et les bonnes informations dont elle dispose, la CGIP estime que l'école doit miser sur la continuité du financement. En effet, on ne sait pas encore très bien combien coûteront effectivement l'entretien et la remise en état des biens fonciers. C'est la raison pour laquelle dans un courrier aux autorités concordataires, elle a expressément loué les efforts ininterrompus de l'école pour engranger des revenus supplémentaires sur le marché libre avec la clientèle extérieure. Elle a par ailleurs déclaré ce qui suit :

« La CGIP a pris connaissance de la baisse des montants forfaitaires d'un million de francs en 2014 par rapport à l'année précédente. A partir des documents à sa disposition, elle a également constaté avec une certaine inquiétude que le bilan risque de ne pas être positif en 2014 car cela nécessiterait en particulier une forte augmentation des revenus dans le domaine des séminaires, et que selon le plan financier les trois prochaines années seront déficitaires. Face à cette situation et étant donné les besoins d'investissement véritablement considérables avec des incertitudes quant au refinancement, la CGIP estime qu'en 2015 les montants forfaitaires devraient être portés à au moins 13 millions de francs. C'est la raison pour laquelle lors de sa séance du 2 décembre 2013, la CGIP a adopté la recommandation suivante :

Recommandation : à partir de 2015, les montants forfaitaires des cantons à l'Ecole intercantonale de police de Hitzkirch s'élèveront au moins à 13 millions de francs. »

9. La CGIP en 2014

En 2014, la CGIP continuera de mener à bien les tâches qui lui sont dévolues en vertu du concordat. Elle va en outre poursuivre son travail sur les améliorations à apporter à la stratégie de la formation de 2012 de l'école au niveau opérationnel ; elle s'intéressera par ailleurs aussi aux conséquences de la réduction des montants forfaitaires et aux objectifs de la stratégie globale. Les deux sections définiront leurs priorités en fonction de la situation. La stratégie de financement et d'investissement ainsi que la stratégie énergétique compteront parmi ces priorités.

10. Composition de la CGIP au 1^{er} janvier 2014

(Les membres qui ont intégré la CGIP en 2013 figurent en italiques.)

<i>Monsieur</i>	<i>Aregger André (LU)</i>
Madame	Berchtold-Durrer Lisbeth (OW)
Madame	Brunner-Ritter Rosmarie (BL) (responsable de la section Formation)
Monsieur	Bucher Hanspeter (LU)
Monsieur	Christen Hans (ZG)
Monsieur	Fallegger Willy (OW)
Monsieur	Gisler Walter (UR)
Monsieur	Hadorn Christian (BE) (président, responsable de la section Entreprise)
Monsieur	Käslin Tobias (NW)
Monsieur	Keller Stefan (SZ)
<i>Monsieur</i>	<i>Koller Peter (AG)</i>
Monsieur	Loretz Ludwig (UR)
Monsieur	Mackuth Daniel (SO)
Monsieur	Niederberger Alois (NW)
<i>Madame</i>	<i>Panzer Anita (SO)</i>
Monsieur	Pfaff Thomas (BL)
Monsieur	Roos Flavio (ZG)
<i>Monsieur</i>	<i>Rusterholtz Michel (BS)</i>
Monsieur	Schirmer Roland (SZ)
Monsieur	Senn Andreas (AG)
<i>Madame</i>	<i>Wenk Kerstin (BS)</i>
<i>Monsieur</i>	<i>Wüthrich Adrian (BE)</i>

11. Proposition

La Commission de gestion interparlementaire (CGIP) de l'EIPH propose aux parlements des cantons concordataires de prendre connaissance du rapport annuel 2013.

Hitzkirch, le 9 mai 2014

Commission de gestion interparlementaire (CGIP) de l'EIPH

Le président

Le secrétaire

Christian Hadorn (BE)

Christian Moser